



RAVALEMENT des FACADES, PASSAGES et CAGES D'ESCALIERS

Aides financières de la Ville de Chambéry

Les aides apportées par la commune visent à inciter ou à accompagner les copropriétés, situées dans le périmètre éligible, pour la réalisation de leurs travaux de ravalement de façade (sur rue, cours et passages) et de réfection des cages d'escaliers.

Dans la logique de l'amélioration qualitative des interventions sur les immeubles anciens, les aides financières sont adaptées aux exigences d'une intervention plus respectueuse du patrimoine, en privilégiant les techniques, la maîtrise d'œuvre et l'effacement des réseaux en façade.

Le périmètre d'octroi des aides villes

Les immeubles situés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé, les immeubles situés dans le périmètre de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les immeubles situés dans le périmètre d'un arrêté de ravalement sont éligibles à une aide financière pour les travaux de ravalement de façades, de passages et de réfection des cages d'escaliers.



Les étapes d'instruction de demande de subventions

- Contact avec la ville service urbanisme prospective pour vérifier l'éligibilité de votre demande et obtenir les renseignements sur les différentes démarches
- Contact avec le Service Urbanisme réglementaire pour présenter votre projet, obtenir des conseils techniques et les préconisations nécessaires au dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable). Le service oriente si nécessaire vers l'architecte conseil
- Etablissement du descriptif des travaux et des devis
- Dépôt de votre déclaration préalable ou permis de construire au Service Urbanisme réglementaire (projet et descriptif cf fiche pratique ravalement)
- Dépôt du dossier de demande de subventions auprès du service urba prospective
- Instruction du dossier et passage en commission d'attribution des aides
- Notification de la décision d'attribution des aides
- Réalisation des travaux (après obtention de l'autorisation d'urbanisme)
- Transmission au service urba prospective des factures acquittées
- Visite de contrôle pour la conformité des travaux
- Si les travaux sont conformes aux prescriptions ou préconisations, paiement des aides

Vos interlocuteurs

Autorisations d'urbanisme :
Service Urbanisme réglementaire :
 Ville de Chambéry
 Carré curial
 04.79.60.22.46
c.stroebel@mairie-chambery.fr
 infos sur : www.chambery.fr rubrique :
 urbanisme/urbanisme et autorisations
 de construire

Réseaux en façades :
Concessionnaires
 Voir fiche pratique réseaux
 Sur www.chambery.fr rubrique urba-
 nisme/urbanisme et autorisations de
 construire

Demande de subventions :
Pôle Urbanisme prospective
 Carré curial 2e étage - CHAMBERY
 04.79.60 22 40
c.debois@mairie-chambery.fr
HORAIRES
 Lundi et jeudi 9/11h et 14/16h
 Mardi et Mercredi 9/11h

Dispositif d'aides : les études et les travaux subventionnables

☐ Maîtrise d'œuvre :

Aide forfaitaire de 1 100 € pour le diagnostic et la demande d'autorisation de travaux
+ 1 100 € pour le suivi du chantier

☐ Effacement des réseaux en façade :

Aide forfaitaire de 1 600 € par immeuble (création de coffret EDF + France Télécom pour un raccordement enterré)
+ 550 € par abonné jusqu'à 7 abonnés et au-delà, 100€ par abonné

☐ Travaux de ravalement :

30% du coût des travaux dans la limite des coûts plafonds TTC indiqués ci-après :

17€/m² : installation de chantier, échafaudage à condition d'avoir les travaux correspondant au cas b,c,d,e

90€/m² : piquage d'enduit ciment, dégarnissage des joints de pierre au ciment, piquage d'enduit chaux dégradé + enduit au mortier de chaux aérienne, NHL2, NHL3, 5, enduit au ciment naturel

7€/m² : plus-value pour piquage enduit ciment en complément des 90€/m²

27€/m² : nettoyage, réparations des enduits anciens en partie conservés dans un mortier de même nature, purge des éléments de molasse pulvérulents, leur fixation, l'hydro-gommage des pierres ou des parements enduits pour suppression des matériaux non adaptés au bâti ancien, leur remplacement par des matériaux appropriés ou préalable à la remise en peinture

16€/m² : peinture minérale ou badigeon sur support neuf ou existant préparé

16€/m² : protection incolore adaptée

☐ Travaux d'intérêt patrimonial et/ou architectural particulier :

35% du coût des travaux sans plafonnement (remplacement en tiroir de pierres de taille altérées par des pierres de taille de même nature, restitution de décors moulurés au mortier de chaux, restitution de décors peints en trompe l'œil, la démolition d'éléments jugés parasites, la restauration de menuiseries anciennes antérieures au XIXe s., la restauration de portes d'entrées d'immeubles ouvragées, la restauration des ouvrages en ferronnerie antérieurs au XIXe s.

☐ Dispositions particulières :

Majoration de 10% du montant des aides précédentes en cas d'arrêt de ravalement imposé par la commune et dès lors que les travaux sont réalisés dans le délai fixé par l'injonction.

50% (au lieu de 30%) du coût des travaux en cas de passage ou allée bénéficiant d'une servitude de passage public

☐ Copropriétaires à revenus modestes :

Entre 10 et 90% de la quote-part résiduelle à charge en fonction des ressources

Pièces à fournir

- ☐ Plan parcellaire faisant apparaître la situation du tènement
- ☐ Photographie des façades
- ☐ Copie de l'acte de copropriété ou taxe foncière / pour les sociétés, justificatifs d'existence et statuts
- ☐ Copie du bail commercial (pour les sociétés)
- ☐ Récépissé de la déclaration préalable de travaux déposée en mairie
- ☐ Autorisation d'urbanisme
- ☐ Devis descriptif et estimatif des travaux établi sur la base de l'avant projet validé par le service urbanisme réglementaire
- ☐ Devis de maîtrise d'œuvre
- ☐ Procès verbal de copropriété ayant décidé les travaux
- ☐ Liste des copropriétaires avec adresse et millième de copropriété
- ☐ Copie des aides sollicitées ou obtenues auprès d'autres organismes
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal



Détail du devis

Pour le dépôt de votre demande de subvention, faites établir des devis détaillés quantitatifs et estimatifs faisant figurer les postes suivants :

MAITRISE D'ŒUVRE	UNITE	QUANTITE	TOTAL
Forfait subvention étude : remise du diagnostic + dossier de demande d'autorisation de niveau projet			
Forfait subvention suivi de chantier			
TOTAL Forfait M.Oe			
FACADE	UNITE	QUANTITE	TOTAL
Installation chantier + échafaudage / (sous réserve que les travaux correspondent aux cas b,c,d,e)	m²		
Piquage enduit existant enduit chaux, dégarnissage de joints + préparation			
+ refecton enduit de chaux aérienne , NHL2 ou NHL3,5, enduit CNP ciment naturel prompt si adapté : enduit non préformulé et non teinté dans la masse (*)	m²		
Plus value pour piquage enduit ciment (au m²)	m²		
Nettoyage : - préparation de l'enduit ancien conservé et réparation dans un mortier de même nature, - purge des éléments de molasse pulvérulents et fixation au silicate d'éthyl (+ réparation dans un mortier de chaux), - hydrogommage des pierres et ou parements enduits conservés pour suppression des matériaux non adaptés au bâti ancien (peintures organiques par exemple) pour remise en peinture de nature appropriée	m²		
Peinture minérale : - à la chaux : eau forte, badigeon ou colature - aux silicates : délayée ou non	m²		
Protection incolore (au m²) adaptée pour les parements destinés à rester non peints comme les modénatures en béton etc. (fournir les fiches techniques et de sécurité des produits prévus : ceux-ci ne doivent pas favoriser les développement des microorganismes, retirer leur perméabilité à la vapeur d'eau aux maçonneries anciennes)	m²		
TOTAL HT			
TVA			
TOTAL TTC			

*en sus de l'enduit de chaux et du CNP, sont autorisés après validation de leur composition et leur teinte :

- enduit chaux teinté dans la masse pour les surfaces autres que la façade sur rue : pignons, cours, mur de clôture, souches de cheminées etc.
- enduits spécifiques d'origine et adaptés au support
- enduits de soubassement pouvant comporter CNP ou pouzzolane

RESEAUX SECS	UNITE	QUANTITE	TOTAL
dans le cadre de suppression de réseaux existants en façade pour affacement, passage en colonne montante etc.			
Coffret raccordement commun			
Forfait réseaux			
ELEMENTS D'INTERET PATRIMONIAL	UNITE	QUANTITE	TOTAL
suivant liste des éléments architecturaux retenus :			
Remplacement en tiroir de pierre de taille altérées, par des pierres de même taille et de même nature			
Décors moulurés (encadrements de fenêtres, corniches, corbeaux, consoles etc.) : réparation et restitution au mortier de chaux ou autre mortier dont la composition sera préalablement validée excluant tous liants hydrauliques, toutes résines d'adhérence et d'étanchéité			
Restitution de décors peints en trompe l'œil (3 couleurs minimum), y compris montant du relevé préalable des vestiges et du projet			
Démolition ou suppression d'éléments jugés parasites à l'issue du diagnostic du maître d'œuvre et après validation par l'ABF : eaux usées en façade, éléments de bâti rapportés préjudiciables à la façade (balcons, casquettes bétons, Wc en encorbellement, etc.			
Restauration et restitution de menuiseries anciennes antérieures au XIXe			
Restauration et restitutions de portes d'entrée d'immeubles antérieures au XIXe (portes ouvragées à panneaux ou moulures)			
Restauration des ouvrages en ferronneries antérieures au XIXe			

Périmètre d'attribution

